



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Au jour le jour – mai 2021

01 05 :

03 05 : SAGE Adour Aval – Comité de pilotage de la Commission Locale de l'Eau – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – PV officiel : 5 pages + présentation (rapport d'activité....)

04 05 : Soustons – Faute d'avoir obtenu une réponse de la commune à son courrier du 22 février à propos de la destruction d'espaces naturels, la SEPANSO interroge Madame la Préfète

04 05 : CODERST – Georges Cingal a représenté les associations de protection de la nature

05 05 : Garein – Le Tribunal de commerce répond évasivement à notre demande de transmission de pièces : « ... *Je vous remercie de bien vouloir me communiquer l'ensemble des éléments administratif en votre possession aux fins de vérifier les éléments précis d'identification desdits permis. Par ailleurs je vous fais savoir être dans l'attente d'informations administratives sur ce dossier...* »

05 05 : Sorde l'Abbaye – L'avocat du Groupe Daniel met en garde la SEPANSO qui a adressé aux préfets un courrier le 26 avril pour dénoncer le passage en force de la Société Dragage du Pont de Lescar : « ... ma cliente entend répondre aux allégations diffamatoires portées contre elle et vous mettre en demeure de faire cesser ces dénigrement et propos calomnieux... » (4 pages)

05 05 : Vielle Saint-Girons – La SEPANSO interroge Madame le Maire à propos d'apports de terres sur un secteur identifié comme zone humide.

06 05 : Hossegor – La SEPANSO reçoit la réponse à son courrier du 9 avril dans lequel nous interrogeons l'administration sur la mise en peuvoeuvre de la circulaire n°2013-8187 relative à la contamination des zones de production de coquillages par la famille des novovirus...

06 05 : Dax – audience au Tribunal - Georges Cingal a accompagné Me Ruffié qui présentait la constitution de partie civile (dégradation de la dune à Vielle Saint-Girons)

06 05 : SAGE Leyre – Séance plénière d'installation de la CLE - Denise Cassou a représenté la SEPANSO Landes – Denis Lanusse, maire de Vert, a été élu président.

07 05 : Irrigation – Dossiers 21BX01326 et 21BX01631 – La Cour administrative d'appel de Bordeaux communique le mémoire en intervention du Syndicat mixte Irrigadour : 8 pages + 18 pièces jointes

07 05 : Mimizan – Courriel adressé à la préfecture et au maire : « J'ai reçu un message d'un adhérent de Mimizan m'informant que selon lui l'usine de pâte à papier a déversé des substances pâteuses qui ont rempli les filets (il estime que ses filets sont inutilisables). La SEPANSO aimerait savoir ce qui s'est passé exactement... »

07 05 : Moliets – Courrier adressé à Madame Karine DASQUET, présidente du SIAG de la R.N.N. du Courant d'Huchet à propos des travaux réalisés chaque année à l'embouchure du courant. La SEPANSO souhaite une clarification : il y a deux plans différents et nous avons du mal à comprendre la situation.

09 05 : Orist - Enquête publique unique au titre du Code de l'Environnement et au titre de la santé publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'installation des périmètres de protection et autorisation de dériver les eaux et d'utiliser l'eau prélevée en vue de la consommation humaine concernant le forage F6 – La SEPANSO a rappelé les erreurs d'appréciations commises dans les années qui se sont traduites par la pollution de la ressources par des produits chimiques utilisés en agriculture. Le nouveau dossier confirme les analyses passées des experts de la SEPANSO et le projet d'arrêté prévoit bien un périmètre rapproché interdisant les épandages de substances néfastes pour la santé et l'environnement, et un périmètre éloigné sur lequel les acteurs économiques sont invités à consentir des efforts... Observations SEPANSO : 3 pages.

11 05 : Dax – Urbanisme – Le maire répond le 29 avril à notre courrier du 29 mars : « ... *J'ai immédiatement transmis vos observations à la Direction de l'Urbanisme afin qu'un examen soit effectué et qu'une réponse puisse vous être apportée sur ce sujet...* »

11 05 : Soustons – Dossier 2100111 – Le Tribunal administratif communique l'ensemble de la procédure concernant la requête introduite par la responsable du Domaine de la Côte d'Argent le 11 janvier (8 pages + 3 pièces jointes) et le mémoire complémentaire adressé le 22 mars (9 pages)

11 05 : Vieux-Boucau – La SEPANSO reçoit copie du courriel adressé au maire à propos du projet d'éco-pâturage, «...*une zone de décharge simplement recouverte d'une couche de substrat végétal. Bien entendu, la démarche économique, écologique et sociale apparaît tout à fait honorable, seulement, quels sont les résultats de l'évaluation de l'impact des déchets issus de cette décharge et toujours en place sur l'environnement ? L'éleveur a t'il été informé des risques potentiels de pollution des sols et de l'impact éventuel d'une telle pâture sur la santé de ses ovins? ...etc* »

11 05 : Injures publiques – Me Ruffié écrit au Procureur de la République de Dax pour exprimer la surprise de la SEPANSO apprenant le classement sans suite de la plainte reçue par le Parquet le 24 mars 2021 : « ... *il me semble que des investigations techniques auraient pu être diligentées. Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer si vous entendez reprendre des poursuites ...je vous serai reconnaissant de bien vouloir m'adresser copie de la procédure...* »

12 05 : Dax – la SEPANSO répond à un habitant qui s'inquiète à propos d'un lotissement sur les Hauts de Saubagnacq.

12 05 : Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites – SEPANSO excusée

13 05 : Irrigation – Dossiers 21BX01326 et 21BX01631 – Me Alice Terrasse produit un mémoire en défense dans l'intérêt des associations (FNE-MP, FNP65, AdT32 et SEPANSO40) : 50 pages + 17 pièces jointes

14 05 : Loi Climat & Résilience – Lionel Causse, député, répond à notre courrier du 3 mars dans lequel nous attirions son attention sur les dispositions de l'article 6 (1 page) – Nota Bene : le député était rapporteur de ce projet de loi.

17 05 : Bordères & Lamensan – Dossiers 1802508, 1901368 et 2001157 - La SEPANSO reçoit le jugement du Tribunal administratif de Pau : « *Il n'y a plus lieu de statuer sur les conclusions à fin d'annulation et d'adjonctions de prescriptions complémentaires des requêtes 1802508 et 1901368. Le surplus des requêtes 1802508, 1901368 et 2001157 sont rejetés. Les requérants verseront au GAEC de Capblanc une somme globale de 1200 euros ...* ». C'est pas écrit, mais les victimes polluées devront s'adresser au Tribunal de justice de Mont de Marsan

18 05 : Angresse – La SEPANSO, alertée par des habitants qui s'inquiètent à propos de mouvements de terres énormes sur une parcelle boisée (zone naturelle), demande au maire de communiquer toutes données utiles : demandes et/ou déclaration des propriétaires, mais aussi décisions de la commune.

18 05 : Biscarrosse – Madame le Maire informe la SEPANSO que le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme et demande à la SEPANSO si elle souhaite être consultée dans le cadre de la procédure qui prévoit une phase de concertation. La SEPANSO qui avait contesté le PLU au Tribunal administratif et qui persiste à la Cour Administrative d'Appel, se réjouit

que la nouvelle équipe municipale tienne les engagements pris lors de la campagne électorale. La SEPANSO a immédiatement remercié Hélène Larrezet en indiquant que nous participerions aux travaux.

18 05 : Pomarez – La SEPANSO demande au maire pourquoi il y a des apports considérables de matériaux sur le site où il a accordé un permis de construire un hangar pour le stockage de bois. On se demande si l'objectif n'est pas la réalisation d'un stand de tir.

18 05 : Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

18 05 : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation « Sites et paysages » - Procédure dématérialisée – La SEPANSO a produit ses observations et avis.

18 05 : Misson – accident à l'usine Fertinagro – relargage d'un nuage de molécules acides et d'effluents liquides toxiques.

19 05 : Mimizan – La DREAL répond à notre interrogation du 7 mai : « ... "Gascogne Papier a constaté vendredi 7 mai matin la casse d'un des deux filtres tambour de leur STEP de traitement de l'effluent papier. La Station d'épuration est constituée d'un étage de traitement par décantation puis d'un étage de filtration par deux tambours rotatifs disposés en parallèle pour traiter un débit d'effluent à traiter de 600 M3/h. Pour mesure compensatoire, le temps de procéder à la réparation du tambour en défaut, l'exploitant a réduit le fonctionnement de son installation (débit de rejet à traiter 400m3/h) de manière à pouvoir maintenir une efficacité de traitement de la STEP par le fonctionnement d'un seul tambour filtrant. Cette mesure s'est mise en place vendredi 7 après-midi. La mise en place du régime de fonctionnement réduit de l'installation permet une conformité des rejets de matières en suspension de l'ordre de 270 mg/h (fonctionnement nominal 200-350 mg/l) par le traitement de l'effluent papier avec un seul filtre. L'exploitant procédait actuellement à la réparation du tambour en défaut et espérait terminer rapidement. Comme prévu par les textes exploitant nous transmet un rapport plus détaillé de l'incident que nous analyserons, de façon plus approfondie... »

19 05 : Le Ministère de la transition écologique et solidaire répond à notre courrier à propos de l'absence de réponse de la préfecture à nos courriers. Notre courrier a été transmis à la préfète. Espérons...

La Ministre « a aussi pris bonne note de vos remarques générale. Si le développement des énergies renouvelables, notamment via l'installation de panneaux photovoltaïques, est un axe majeur de la transition écologique, la Ministre est très attentive à ce que ce développement ne se fasse pas à l'encontre de l'environnement, et de la biodiversité notamment. Concernant l'impact de fortes pluies sur nos réseaux d'assainissement, il est vrai que des travaux sont nécessaires dans plusieurs zones de notre pays. C'est la raison pour laquelle la Ministre a souhaité que le plan de relance finance les travaux sur ces réseaux, en complément de ce que les Agence de l'eau financent déjà de manière récurrente... »

19 05 : Saint-Gein – La SEPANSO écrit au maire en lui demandant de constater ou de faire constater que la situation actuelle ne correspond pas au dossier déposé pour obtenir la réalisation des serres photovoltaïques.

19 05 : Vieux Boucau – La SEPANSO écrit au maire en lui demandant s'il ne conviendrait pas de déplacer le hangar qui avait été utilisé pour la construire et abriter la pinasse puisque celle-ci ne voguera plus sur l'océan (le bâtiment avait été construit en zone littorale)

19 05 : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Formation « Faune sauvage captive » - Georges Cingal a représenté la SEPANSO

19 05 : Angresse – La SEPANSO écrit au maire à propos du creusement d'un bassin au mépris du document d'urbanisme et de la protection de l'environnement : 3 page illustrées par des photos.

19 05 : Exactions commises par des agriculteurs – Le Procureur de la République répond à Me Ruffié en confirmant le classement sans suite de la plainte déposée le 22 mars.

20 05 : Saint-Paul les Dax – Projet Accrobranche – Georges Cingal et Jean-Bernard Coussirat-Bourg sont reçus par Joël Léonard, adjoint en charge des sports et Alain Godot, adjoint en charge de l'environnement. Nous avons attiré l'attention des élus sur le débroussaillage, qu'il aurait mieux valu réaliser à l'automne, a impacté plusieurs pins. Nous avons examiné les divers aspects du projet et invité les élus à informer les citoyens dès qu'un projet est imaginé.

20 05 : Lit & Mixe – La SEPANSO reçoit la convocation de la Chambre des Appels correctionnels de la Cour d'Appel de Pau – Audience du 14 octobre 2021 : La cour examinera la procédure d'appel du jugement du tribunal de Dax relaxant la responsable du Domaine de Pétiosse, coupable d'infraction au PLU de la commune.

20 05 : Bordeaux – Audience à la Cour Administrative d'Appel – Dossiers 21BX01326 et 21BX01631 – Étaient représentés le MTES ainsi que le Syndicat IRRIGADOUR et 1600 irrigants (intervenants volontaires) - Me Alice Terrasse a défendu les intérêts des associations (FNE-MP, FNP65, AdT32 et SEPANSO40). Elle a plaidé la pertinence du jugement contesté :

- Des délais impartis (16 mois) bien suffisants pour déposer et instruire un nouveau dossier d'AUP et ce, d'autant mieux qu'une première version aurait dû être déposée au 31 mai 2021.
- Le PAR, dont les délais d'instruction sont de 3 mois environ -au dire du Syndicat- aurait très bien pu être modifié (avec les plafonnements souhaités) depuis l'intervention du jugement en janvier et ce, alors même que les parties avaient été prévenues avant l'audience de l'hypothèse d'une annulation avec effet différé et plafonnement des prélèvements. Ils ont ainsi contribué au retard dans l'exécution du jugement et par le sursis sollicité, entendent désormais se soustraire à une décision de justice.
- L'argument suivant lequel les volumes moyens ne sont pas connus n'est pas crédible : le Syndicat existe depuis 2013 et dispose d'un outil de gestion (perfectionné – toujours selon leurs propres dires depuis trois ans)- le Syndicat a une obligation réglementaire de rendre des bilans comptables des prélèvements réalisés... ces volumes sont donc connus et affirmer le contraire revient à reconnaître une incompétence inquiétante du Syndicat dans la gestion des modalités d'irrigation sur le périmètre du bassin concerné.
- Si tant est que les volumes sur 10 ans puissent paraître excessifs, le jugement offre la possibilité d'utiliser les volumes moyens depuis la mise en service régulière des points de prélèvement.
Par mise en service régulière, il faut entendre depuis que les volumes sur chacun des points de prélèvements sont connus. Aucune entrave n'existe donc sauf à faire preuve d'une parfaite mauvaise foi.
- Sur les autres points : ordre public, conséquences économiques, entrave aux PTGE en cours, il ne m'a pas été difficile de les contredire.
- Elle est aussi revenue sur le contexte plus général dans lequel est intervenue l'AUP annulée, une instruction qui mettait déjà en lumière les lacunes substantielles du dossier (avec un état des lieux déjà dénoncé à travers les critiques portés sur les protocoles d'accord de 2011 etc.).

20 05 : SAGE Adour Amont – Bureau de la Commission Locale de l'Eau : avis sur le projet SDAGE 2022-2027.

21 05 : Bayonne – Réunion S3PI – Georges Cingal devait participer en présentiel, mais le suivi du dossier de l'accident à l'usine de Misson, lui a imposé une nouvelle visioconférence (économie de temps de déplacement !)

21 05 : Sorde l'Abbaye – Dossier 2100909-2 – Madame le Maire informe la SEPANSO que l'entreprise SAS Dragage du pont de Lescar (Groupe Daniel) a adressé une requête au Tribunal administratif pour que soit annulé l'arrêté pris le 19 février 2021 interdisant la circulation de véhicules de transports de marchandises dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 19 tonnes.

21 05 : Misson – La SEPANSO ayant analysé l'accident qui s'est produit dans l'usine Fertinagro, adresse un courrier à Madame la Préfète. Le jour même la DREAL communique les informations suivantes :

- l'incident est lié à un bouchage des systèmes d'épuration des rejets atmosphériques de l'atelier granulation suite à un défaut de fabrication sur un produit
- le rejet s'est effectué par la cheminée de l'usine dans la nuit du 16 au 17
- le produit épandu est un engrais NPK (15/12/24) constitué des composés suivants : urée, sulfate d'ammonium, diammonium hydrogenorthophosphate, chlorure de potasse, colorant gris, dont le pH est compris entre 7 et 7,5. Aucune phrase de risque n'est identifiée dans la fiche de données de sécurité du produit. Celui-ci n'est pas considéré comme toxique
- la zone impactée couvre, d'après mes constats, 18 ha
- l'impact se situe sur les feuilles des végétaux, dont les plus sensibles ont été : ronces, orties, acacia, jeunes pousses de chênes, fougère grand aigle. La présence d'urée dans l'engrais peut expliquer l'impact constaté qui se limite aux zones de dépôt des poussières d'engrais (sur une épaisseur de quelques microns visiblement)
- aucun dépôt n'a été constaté dans l'Arrigan le 19 mai

Le 19 mai après-midi, lors du débouchage d'une colonne d'eau située en amont de la cheminée, de l'eau chargée avec de même engrais s'est déversée en partie hors de la rétention de l'installation et a pu atteindre la route par un phénomène de vague au-dessus du caniveau ceinturant le site.

L'utilisation de sciure par Fertinagro a permis de contenir l'effluent sur la route en amont des caniveaux en liaison avec le ruisseau du Bas-Hourqueigt, de sorte qu'il n'y ait pas d'atteinte vers ce cours d'eau. La sciure a été par la suite ramassée par la société en charge de nettoyer la route.

Le retrait des végétaux impactés a été effectué à ma demande. Il a pour objectif d'éviter que les produits encore présents sur les feuilles ne soient lessivés par les eaux de pluie et se déversent dans les cours d'eau. Le passage de l'épaveuse doit s'accompagner du ramassage des végétaux.

22 05 : Azur – La SEPANSO alerte les élus de la commune sur deux anciennes machines à vapeur qui étaient utilisées pour scier le bois ou pour battre le blé. Ces deux machines rouillent à l'entrée des anciens établissements Lacaze (repris par la Société Decons). Nous craignons que ces machines ne finissent par être ferrailées, alors qu'elles représentent un élément formidable du passé de l'Aquitaine. ces machines (l'une d'elles provient de Rion des Landes) pourraient fort utilement rappeler cette époque du développement de la foresterie dans les landes de Gascogne : à La Marquèze ? sur un rond-point ? au Lycée à Saint-Paul les Dax (lequel a été créé pour former aux métiers du bois) ? au Lycée à Oeyreluy ? sur un rond-point ? etc. Une copie du courrier a été adressé au Conseil Régional, au Conseil départemental, aux proviseurs et au service pédagogique de l'Ecomusée de La Marquèze.



23 05 : Capbreton - enquête publique préalable à une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour trois récifs artificiels situés sur les zones de Capbreton, Soustons/Vieux-Boucau et Messanges/Azur/Moliets-et-Mââ – Observations SEPANSO : 2 pages

24 05 : Estibaux – le nuage acide a atteint la commune. Photo de la carrosserie noire d'une auto couvertes de taches blanches et bleues et de l'un des arbres fruitiers (cerisier)



24 05 : Misson – La SEPANSO ayant fait le point sur la situation adresse un nouveau courrier à Madame la Préfète pour attirer son attention sur l'impact constaté sur les végétaux supérieurs (chênes, eucalyptus..) et les eaux superficielles – 3 pages illustrées de photos comme celles-ci :



24 05 : Vieux-Boucau – La SEPANSO interroge le maire à propos d'une construction sur la dune qui semble clairement réalisée au mépris du PLU et de la Loi Littoral.

25 05 : Qualité de l'eau – L'Agence régionale de la santé répond à la SEPANSO qui demandait la liste des molécules recherchées dans les ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé est chargé de la mise en œuvre du contrôle sanitaire des eaux en application du code de la santé publique.

A ce titre, un travail important a été mené, au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, en 2020, par l'ARS, pour actualiser la liste des pesticides à rechercher dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Cette actualisation a été réalisée en prenant en compte :

- *Les résultats de la surveillance au niveau local, régional et national du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation (molécules détectées au cours des 10 dernières années),*
- *Les données de ventes de produits phytosanitaires à l'échelle de chaque département (données DRAAF de 2015, 2016 et 2017),*
- *Les molécules interdites mais persistantes,*
- *Les métabolites issues de la dégradation des molécules mères (sous l'expertise du Laboratoire National de Nancy),*
- *L'avis de Laboratoire National de Nancy sur l'intérêt et la faisabilité analytique (accréditation).*

Cette liste actualisée, commune aux départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, compte désormais la suivi de 180 matières actives (80 antérieurement).

Cette liste est celle désormais en vigueur dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux.

Bien évidemment, elle est appelée à évoluer en fonction de l'évolution réglementaire, de la connaissance des risques sanitaires, des capacités analytiques et accréditation des laboratoires, des études en cours (étude Anses sur les métabolites d'intérêt pour les eaux souterraines)

La SEPANSO constate avec plaisir que le lobbying des associations dont la SEPANSO bien sûr !) a permis l'allongement de cette liste (que nous avons fait apparaître en rouge).

25 05 : Irrigation - Cour Administrative d'Appel – Dossiers 21BX01326 et 21BX01631 – Arrêt : 11 pages

« Jusqu'à ce qu'il ait été statué sur l'appel de la ministre de la transition écologique et sur celui du syndicat mixte Irrigadour contre le jugement du tribunal administratif de Pau du 3 février 2021 il est sursis à exécution de ce jugement en tant qu'il définit un plafonnement des volumes autorisés jusqu'au 31 mai 2022 avec les conséquences décrites au point 11 du présent arrêté »

Point 11 : « En tenant compte du sursis à exécution partiel résultant du point 7 ci-dessus l'exécution du jugement contesté, permet d'opérer jusqu'au 31 mai 2022 des prélèvements déterminés dans le cadre de l'autorisation unique du 27 août 2017 et sur la base du plan de répartition annuel déposé au mois de janvier 2021, sous réserve de son homologation par le préfet. Dans cette mesure, l'exécution du jugement ne peut être regardée comme de nature à entraîner des conséquences difficilement réparables n'étant pas remplie, hormis pour ce qui concerne le plafonnement transitoire des prélèvements, le syndicat Irrigadour n'est pas fondé à demander le sursis à exécution des autres dispositions du jugement contesté, sans qu'il soit besoin de se prononcer sur le caractère sérieux des moyens invoqués à l'encontre des dispositions du jugement autres que celles relatives au plafonnement transitoire des prélèvements. »

26 05 : Saint-Yaguen – Madame le Maire répond au courrier de la SEPANSO du 31 mars : 2 pages + plan des parcelles ayant fait l'objet des aides de l'État dans le cadre du reboisement après Klaus.

26 05 : Misson – France Bleu Gascogne met en ligne une information sur la pollution engendrée par Fertinagro. <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/landes-un-incident-industriel-provoque-une-pollution-autour-de-l-usine-fertinagro-a-misson-1621960995>

26 05 : Misson – Une journaliste de Sud-Ouest contacte Georges Cingal pour obtenir des informations sur la pollution engendrée par Fertinagro.

26 05 : Angresse – le maire ne daigne toujours pas répondre à la demande de rendez-vous de l'une de nos adhérentes, impactée par des travaux (cf 18 05 et 19 05). Nous disposons de constats d'huissier.

27 05 : Comité départemental de l'eau – visioconférence

27 05 : Irrigation – Les associations (FNE-MP, FNE65, AdT32 et SEPANSO40) s'adressent à la Ministre de la transition écologique et solidaire, aux préfets, aux DDT(M) et aux Services départementaux de l'OFB pour demander communication de toutes les informations utiles à la compréhension de la situation après la décision de la C.A.A. du 25 mai.

29 05 : Dax – Manifestation devant la mairie, square Max Moras – Le maire et sa majorité interdisent toute action d’information, distribution de tracts ou vente de journaux militants pendant le marché, espace public ouvert à tous depuis toujours.

29 05 : Cagnotte – Assemblée générale de la Fédération SEPANSO Landes

29 05 : Cagnotte – Conseil d’administration après l’A.G.

Documents :

A l’embouchure du Courant d’Huchet, des déchets plastiques

<https://www.ouest-france.fr/environnement/dechets/reportage-on-en-trouve-encore-sur-le-sable-des-landes-du-plastique-a-l-infini-7194757>

Revue Sésame n° 9 – INRAE, mai 2021, 72 pages – Covid, croyances & récits.... etc

https://revue-sesame-inrae.fr/sesame/sesame_N9_mai2021-Mission_agrobiosciences_Inrae-web.pdf

Lettre d’information Eau n° 93 - Janvier-février-mars 2021 – APNE Adour-Garonne, 6 pages

<https://www.fne-midipyrenees.fr/wp-content/uploads/2021/05/lettre-dinfeau-janv-fev-mars93-2021.pdf>

Alerte aux perfluorés (PFAS), substances chimiques dangereuses et persistantes, présentes dans des emballages en contact avec des aliments ! – Générations futures – Communiqué : 3 pages

<https://www.generations-futures.fr/actualites/pfas-rapport/>

C’est quoi les PFAS ? – Video ludique – Générations futures -

https://www.youtube.com/watch?v=p0lt_pxxh00